



Doublement des voies entre Athis et Juvisy : désaffectation de terrains cédés et devenus inutiles. La teinte grise indique les terrains occupés par le chemin de fer et ses dépendances, la teinte rose les terrains à désaffecter pour être cédés aux riverains, la teinte verte, celui à désaffecter pour être cédé à la commune en échange du jaune : la cession de terrains s'accompagne du déplacement du lavoir sur l'Orge. A droite, l'ancien cours de l'Orge dévié dès l'installation du chemin de fer en 1841 et l'ancien tracé du chemin n° 29. Plan aquarellé, 1er mai 1905.

IVR11_20029101879XA

Date de prise de vue : 2002

(c) Région Île-de-France (reproduction) ; (c) ADAGP

communication libre, reproduction soumise à autorisation (reproduction)